



INFORMATION  
NATIONALE

FORMATION LUTTES LIBERTÉ  
PROPOSITIONS SOLIDARITÉ PROPOSITIONS RTE

# “ L'autre voie ”

12 OCT. 2016

d'information interne à RTE

## NÉGOCIATIONS ÉQUIPES OPÉRATIONNELLES LA MOBILISATION DU PERSONNEL FAIT BOUGER LA DIRECTION !

**LES AGENTS ONT OBTENU, PAR LEURS ACTIONS, LE RETRAIT DU PROJET D'ÉLOIGNEMENT DE LA ZONE DE GRANDS DÉPLACEMENTS À 1H30.**

**C'est une avancée ! Pour autant, la direction n'exclut pas de modifier les "patates" existantes.** La CGT demande donc à la direction de s'engager rapidement sur le maintien des zones actuelles. Rappelons que le but initial de cette négociation était d'améliorer les indemnités de déplacement, pas de réorganiser le travail ou modifier le temps de travail.

C'est pourquoi, la CGT refuse que les trajets pour se rendre sur les chantiers soient effectués en dehors des heures normales.

Il n'y a que 2 types d'organisation prévues par nos textes : soit les agents prennent le travail sur leur lieu habituel, soit ils sont en Grand Déplacement et prennent le travail sur le lieu du chantier !

.....  
**CONCERNANT LES FORAITS, LA MOBILISATION A PERMIS D'OBTENIR L'OUVERTURE D'UNE CONCERTATION LE 9 NOVEMBRE SUR LES BARÈMES ET LA COMPENSATION DE LA FISCALISATION À VENIR.**

**La direction s'est d'ores et déjà engagée à revaloriser les barèmes les plus bas. C'est une avancée, mais il n'y a pas de garantie d'aboutir à quelque chose de satisfaisant pour les agents.**

C'est pourquoi, la CGT demande à ce que la revalorisation des barèmes soit inclut dans cet accord. 60% des forfaits pour les chambres sont à moins de 60€. Quel directeur accepterait de se loger à ce tarif ? La CGT porte un barème régional aligné sur le plus haut.

De plus, nous demandons à ce que le principe de la compensation de la fiscalisation soit inclut dans l'accord - la date de mise en œuvre est inconnue.

L'impact fiscal pour les agents est important. Pour ceux qui se déplacent souvent, le différentiel annuel entre les barèmes RTE et URSSAF est en moyenne de 4930€ (chiffres direction), ce qui fait 437€ à payer en cotisations sociales et 4634€ à déclarer aux impôts. L'impôt à payer est de 30% du revenu imposable pour un salarié seul gagnant plus de 26791€ par an, soit 1390€ dans ce cas.

**CONCERNANT LE JUSTIFICATIF, LA DIRECTION RESTE BLOQUÉE SUR SA FOURNITURE ALORS QUE L'URSSAF NE L'IMPOSE PAS.**

Si elle évoque une possible discussion sur le type de justificatif à fournir, il est clair qu'elle souhaite s'en servir pour contrôler la vie des agents après 17h.

La facture ou tout autre justificatif, exigé officiellement pour la prime et pas pour la PERS.793, sera un moyen détourné pour contrôler le paiement des frais et des IGD. Il s'agit d'une ingérence inacceptable dans la vie privée qui dépasse le pouvoir de subordination de l'employeur, reconnu par la loi uniquement pendant le temps de travail.

**CONCERNANT LA RECONNAISSANCE DE LA CONTRAINTE, RIEN N'EST PRÉCISÉMENT DÉFINI POUR L'INSTANT.**

L'abandon de la zone à 1h30 modifie l'approche de cette indemnisation côté direction et des nouvelles propositions seront faites ultérieurement.

La CGT demande une indemnité jour - et non de nuitée - en complément des IGD ainsi qu'une revalorisation de la rémunération indépendamment du nombre de Grands Déplacements effectué.

**Les agents des équipes opérationnelles sont parmi les plus bas salaires de RTE.** Il n'y a personne en NR 250 et aucune RIP à 5 chiffres dans ces équipes ! Les compétences et les responsabilités des agents sont clairement sous-payées.

**CONCERNANT LE PÉRIMÈTRE DES AGENTS CONCERNÉS, LA CGT RÉAFFIRME QUE TOUS LES AGENTS RTE QUI SONT RÉGULIÈREMENT EN GRANDS DÉPLACEMENTS DOIVENT BÉNÉFICIER DES COMPENSATIONS STATUTAIRES OU CONVENTIONNELLES.**

La direction s'y refuse. Pour l'instant, nous avons obtenu un engagement qui sera écrit dans l'accord de faire bénéficier les agents D&I qui travaillent sur les bases d'aménagement et les non statutaires du STH, des futures dispositions qui seraient plus favorables que l'existant.

**IL EST URGENT D'APPORTER DES RÉPONSES CONCRÈTES SUR TOUS CES POINTS, PAR LA REPRISE RAPIDE DES NÉGOCIATIONS.**

À quoi joue la direction en repoussant le calendrier à la fin de l'année ? La prochaine date officielle de négociation sur les frais de déplacement serait mi-novembre. Pour le logement et les chantiers à délais contraints, ça serait en décembre.

**La direction de RTE n'a semble-t-il pas encore bien mesuré la détermination des agents sur ces dossiers... NI L'ATTENTE, NI LES PRESSIONS NE LES FERONT RECULER !**

**Partout dans le pays, le personnel est dans l'action et attend des garanties sur son avenir.**

**LA CGT ORGANISE LA SEMAINE PROCHAINE  
DES RÉUNIONS D'INFORMATION.**

**VENEZ DISCUTER DES NÉGOCIATIONS ET DÉFINIR ENSEMBLE  
LES REVENDICATIONS À PORTER  
AUPRÈS DE LA DIRECTION DE L'ENTREPRISE.**

